

Charte pour l'application des mesures barrières

En conséquence de la pandémie au Covid19, la reprise des activités de l'UTL ne peut se faire sans prendre en compte l'application stricte des mesures barrières.

Une 1^{ère} mesure de protection a été de disposer de **locaux dédiés, SAUF** pour les activités physiques, nous évitant de croiser un public d'étudiants ; les cours auront donc lieu cette année 2020-2021 essentiellement dans des salles de l'Espace Bellevue à Séméac et dans la salle Pergaud à Tarbes .

Le planning des cours est organisé en fonction de la capacité d'accueil de chaque salle pour respecter la distance physique entre chaque participant, et intègre une période intercours de 15mn pour fluidifier les entrées et sorties de salle.

L'équipe sanitaire UTL considérant :

- Les recommandations et décisions gouvernementales ((*) références documentaires en annexe)
- Les connaissances actuelles sur la Covid19 (diffusion, moyens de prévention : trépied distanciation physique- port du masque- lavage répété des mains)
- La population concernée : les adhérents et la majorité des intervenants, **en raison de la tranche d'âge à laquelle ils appartiennent, constituent une population à risques**
- Le fait que les cours aient lieu en milieu clos
- Le contexte de la rentrée : recirculation intense du virus, incertitude de son évolution, et période automnale avec son cortège de virus grippaux
- La chance d'être encore dans une région classée « verte » et le souhait de le rester le plus longtemps possible
- La nécessité de participer par nos comportements responsables à la maîtrise de la maladie, et d'éviter des reconfinements préjudiciables à l'ensemble de la société
- Le souhait de voir perdurer l'UTL-TB

a opté pour un niveau HAUT de prévention et pour l'application stricte des mesures barrières pour tous adhérents et intervenants, pour tous les cours et toutes les activités.

Le port du masque est **obligatoire** dès l'entrée dans les bâtiments, et durant tout le temps passé en intérieur que ce soit pour les déplacements ou pendant les cours.

L'aération des salles entre 2 cours doit être systématique, merci à tous d'y veiller.

Distanciation physique :

- Respecter les circuits entrée- sortie des salles (marquage au sol, affichage mural)
- Veiller au respect des distances :
 - Lors de l'entrée ou de la sortie des salles, lors de l'accès aux sanitaires, ou au coin « café »..
 - Préférer l'attente, les retrouvailles et les rencontres conviviales à l'extérieur des bâtiments : côté parking, côté jardin, côté cour (même dehors, n'oubliez pas les distances...)
- Respecter l'installation des salles

Lavage répété et fréquent des mains

- De la solution hydro alcoolique est mise à disposition à l'entrée du bâtiment et dans les salles
- L'accès aux sanitaires pour un lavage à l'eau et au savon est également possible
- Prévoir stylos et cahiers personnels

Remplir la **feuille de présence** (nom et N° carte) à chaque cours, à l'entrée de la salle : celle-ci nous permet de suivre et d'anticiper les besoins en salle. Elle pourra aussi faciliter le traçage des contacts en cas de contamination d'une personne. Dans le cas où vous seriez vous-même testé positif, prévenez votre médecin de l'existence de ces listes ; nous vous invitons par solidarité à en informer l'UTL par le biais de son secrétariat.

L'entretien des locaux est assuré quotidiennement. Si vous le souhaitez, vous pouvez vous munir d'un kit « hygiène » personnel (Solution Hydro -alcoolique et lingettes désinfectantes virucides (**))

Cas des activités physiques : rappel ces lieux accueillent d'autres publics !!!

- Respecter les **procédures établies par les établissements** dans lesquels ont lieu ces activités (Salles Dutrey et Salle des arts martiaux) cf. annexes
- Porter un **masque chirurgical** qui sera ôté pendant l'activité
- Utiliser ses **affaires** et son **matériel personnels**
- Respecter des **distances physiques minimum de 2m pendant l'activité**
- Veiller à l'aération des salles entre 2 cours

Les membres de l'équipe sanitaire (identifiables par un badge) seront présents dès les 1^{er} temps de la rentrée, pour vous accompagner dans l'acquisition de ces nouvelles habitudes dans de nouveaux locaux ; ils vous rappelleront si besoin, l'engagement que vous avez pris à appliquer cette charte. Le refus peut engager l'exclusion du cours. Ceci dans l'intérêt de tous.

Pour les intervenants :

En plus des mesures générales, (port du masque, lavage mains, distanciation physique)

Dans les Salles Espace Bellevue et Pergaud ,un kit comprenant : Solution hydro-alcoolique, lingettes décontaminantes, mouchoirs en papier et élastiques, ainsi qu'une poubelle à proximité, sont mis à disposition des intervenants pour

- **Décontamination de la table et du matériel** entre 2 interventions (PC, câbles de branchement...)
- Utilisation d'un mouchoir en papier tenu par un élastique **sur le micro**, à renouveler à chaque utilisation,

Veiller à l'installation de la **fiche de présence** qui doit rester à l'entrée de la salle (ne pas la faire circuler !!), la récupérer et la transmettre au secrétariat UTL

Participer à l'application des consignes par tous en relayant les messages de prévention et consignes avant chaque cours (par votre comportement et un message oral et/ou sous forme de diapo) ; **rappeler, si besoin**, l'engagement pris à appliquer cette charte. Le refus peut engager l'exclusion du cours. Ceci dans l'intérêt de tous.

Annexe 1 : procédure salles Dutrey et arts martiaux

Protocole sanitaire 20/21 Ecole de danse Dutrey

°Les salles de cours sont désinfectées, barres, poignées et rampe le sont également avant chaque cours.

°Du gel hydro-alcoolique à l'entrée de l'école, du savon et distributeur d'essuie main papier dans les sanitaires sont mis à disposition.

°Les vestiaires sont fermés, les élèves arrivent en tenue ou se changent à l'entrée de la salle de danse, dans le couloir en respectant la distanciation.

°Le port du masque est obligatoire dans les endroits de circulation pour les plus de 11 ans.

°Les parents ne peuvent pas attendre pendant le cours de leur enfant dans les locaux de l'école.

°Les parents d'élèves des enfants du cours d'éveil et d'initiation sont autorisés, masqués, à accompagner leur enfant jusqu'à la salle .

°Les élèves doivent arriver 5 minutes avant le début du cours.

°Les élèves ayant des signes de fièvre, de toux ne sont pas acceptés en cours.

°La distanciation de 1 mètre entre chaque danseur est respectée pendant le cours.

°Les danseurs amènent leur bouteille d'eau ou gourde.

Je soussigné(e) de l'école ou association

certifie avoir pris connaissance du protocole sanitaire de l'École des danses

Tarbes, le

Signature :

Annexe 2 à la charte :

(*) Références documentaires :

Covid gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

ARS Occitanie : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/>

Circulaire de rentrée 2020 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>

mise à jour 26 aout 2020 <https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467>

Protocole national de protection de la santé et de la sécurité des salariés en entreprise

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-sante-securite-en-entreprise_31_aout_2020.pdf

Recommandations gouvernementales décontamination :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/deconfinement-guide-protection-enfance-covid_19.pdf

[https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/system/files/2020-](https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/system/files/2020-06/COVID_19_Fiches_Annexes_Guide_RecoCreches_Accueil_11_05_2020.pdf)

[06/COVID_19_Fiches_Annexes_Guide_RecoCreches_Accueil_11_05_2020.pdf](https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/system/files/2020-06/COVID_19_Fiches_Annexes_Guide_RecoCreches_Accueil_11_05_2020.pdf)

Haut conseil de la santé publique <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=875>

Ministères chargé des sports : <http://www.sports.gouv.fr/>

Reprise d'une activité physique adaptée des personnes atteintes de maladies chroniques et des personnes âgées pendant l'épidémie de Covid-19

Ministère de la culture : <https://www.culture.gouv.fr/>

Aide à la reprise d'activités artistiques

Centre National de la Danse (fil d'information du 30-7-2020). Version consolidée au 28août du décret 2020-860 du 10 juillet 2020, Guide de retour à la danse version 3, recommandations sanitaires

Page 8 : « Vigilances particulières liées au virus:

○ Reporter la reprise de vos séances si vous êtes une personne fragile ou si vous avez été récemment en contact et sans protection avec une personne atteinte du Covid-19.

○ Ne pas venir à votre séance si vous ou une personne de votre entourage présente les signes du Covid-19. Il est souhaitable de prévenir votre professeur ou le responsable de la structure. »

() Recommandations solutions décontaminantes covid**

PROTOCOLE NATIONAL POUR ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS EN ENTREPRISE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19, 31 août 2020 :

« Produit répondant à la norme virucide (NF EN 14476 juillet 2019), ou avec d'autres produits comme l'eau de Javel à la concentration virucide de 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide). »

<http://www.academie-medecine.fr/communiquede-lacademie-hygiene-a-la-maison-un-rempart-contre-le-covid-19-pour-se-proteger-du-sars-cov-2/>

« Surfaces du logement manipulées souvent et par tous (poignées de porte...)

Désinfecter avec des lingettes imprégnées d'alcool à 70% ou d'eau de javel diluée (un volume d'eau de Javel pour neuf volumes d'eau).

Téléphones portables, télécommandes, claviers et souris d'ordinateur : Ces objets, manipulés très fréquemment, peuvent être désinfectés avec des lingettes imprégnées d'alcool à 70% (ne pas utiliser de solution hydro-alcoolique qui contient de l'eau oxygénée et de la glycérine, ni d'eau de javel). »